



**Association Médicale
Inter-Entreprises du Morbihan et localités limitrophes**

Procès-Verbal Assemblée Générale Ordinaire

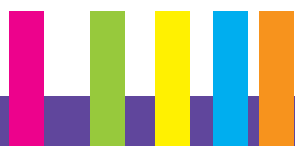
du 24 septembre 2020

Exercice 2019



Sommaire

Mot du Président	1
Rapport d'activité 2018	2
Activité médicale et actions en milieu de travail 2019	5
Rapport financier 2019	10
Budget 2021 et Cotisations 2021	10
Echanges avec la salle	13
Résolutions	15
Actualités Santé Travail	16



Assemblée Générale Ordinaire le 24 septembre 2020 VANNES

Monsieur LESTROHAN, Président :

J'ai l'honneur de déclarer ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de notre Association, réunie conformément à l'article 11 de nos statuts, pour entendre la lecture du rapport, adopté par le Conseil d'Administration, concernant l'organisation, le fonctionnement et la gestion financière pour l'exercice 2019.

Cette Assemblée Générale a été annoncée sur le site INTERNET de l'AMIEM et par mail aux adhérents qui nous ont communiqué leur adresse mail.



Je remercie nos adhérents, Administrateurs et Membres de la Commission de Contrôle ici présents, notamment :

- **Monsieur DEMONTI**, candidat au Conseil d'Administration
- **Madame BEBIN**, candidate au Conseil d'Administration
- **Madame CANAUX**, Administrateur désignée pour le collège salariés
- **Monsieur CHOUSSEAUD**, Administrateur désigné pour le collège salariés

Ces nouveaux Administrateurs se présenteront lors des résolutions.

Nous accueillons également un nouveau membre de la Commission de Contrôle, **Monsieur JEFFROY**, qui n'a pu être présent ce jour.

Je remercie également Monsieur LE DOUARIN – ancien Directeur de l'AMIEM – présent.

Cette Assemblée Générale a dû être reportée compte tenu de l'environnement sanitaire qui ne nous a pas permis de la préparer pour le mois de juin comme à l'accoutumée, du fait du fort impact de la baisse de l'activité sur les comptes de l'Association. La législation s'est adaptée à ce contexte pandémique, permettant le report et la tenue des Assemblées Générales jusqu'en septembre 2020.

L'Amiem est présente sur LinkedIn !



@Amiem - Service de Santé au Travail

Rejoignez-nous pour suivre toutes nos actualités !

Suivez, likez, partagez !

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

L'activité 2019 est présentée par Madame CHÉDALEUX, Directrice.

Les éléments chiffrés

Salariés

Au 1^{er} janvier 2019, le nombre de salariés suivis est de **169 628** contre 169 183 en 2018 (soit + 445). La répartition, selon les départements, est la suivante :

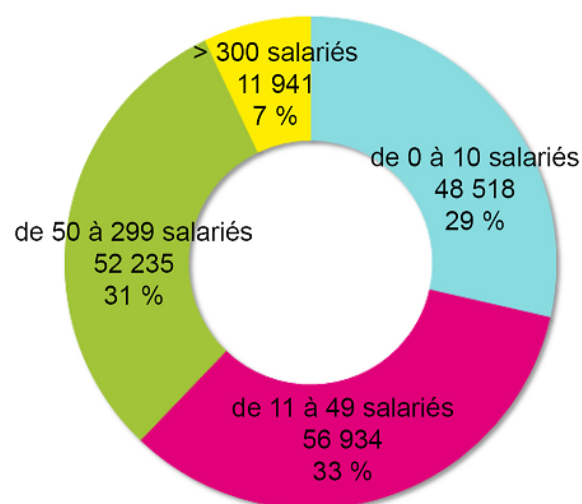
Années	Total	Morbihan	Ille et Vilaine	Loire Atlantique
2012	183 276	159 759	15 669	7 848
2013	186 513	162 811	15 735	7 767
2014	188 236	164 251	16 182	7 803
2015	187 034	163 002	16 170	7 862
2016	173 091	151 395	14 074	7 622
2017	174 398	149 826	16 862	7 710
01/01/2019	169 183	152 389	16 794	0
2019	169 628	152 888	16 740	0

En ajoutant les effectifs concernant les salariés intérimaires (8 888), les saisonniers (1 543), les « proximités » (salariés hors Morbihan ou secteur de Redon) (1 600) et les « partenaires » (40) vus, ce chiffre s'élève à **181 699**.

Entreprises adhérentes

Le nombre d'entreprises adhérentes est en hausse au 31/12/2019 : **21 060** (+ 154). La répartition des entreprises et des salariés est la suivante :

De 0 à 10 salariés	17 708	84.09 %
De 11 à 49 salariés	2 782	13.21 %
De 50 à 299 salariés	544	2.58 %
> 300 salariés	26	0.12 %



Les ressources humaines du Service

Au 31.12.2019, 241 personnes figurent à l'effectif de l'AMIEM contre 226 à fin 2018. En particulier :

- 56 médecins représentant 44.71 ETP dont 15 collaborateurs médecins
- 18 intervenants en prévention des risques professionnels
- 23 infirmiers santé travail
- 15 assistants santé travail.

La pyramide des âges reste élevée. Elle tend cependant à diminuer avec l'intégration des collaborateurs médecins et des infirmiers santé travail.

Evolution de l'effectif médecins

Année	Nombre de médecins	ETP	Dont collaborateurs médecins
31/12/2011	65	55.18	
31/12/2012	62	52.90	2
31/12/2013	63	51.00	6
31/12/2014	59	49.93	6
31/12/2015	61	51.23	10
31/12/2016	61	51.67	14
31/12/2017	57	46.25	12
31/12/2018	54	44.95	13
31/12/2019	56	44.71	15

Formation professionnelle

104 actions de formations ont été réalisées au profit de 228 personnes, dont :

- une action « Formation incendie » pour 1/3 des salariés (qui seront tous formés sur 3 ans)
- une action « Savoir répondre et se comporter face aux incivilités » pour 1/3 des assistants médicaux.

Outre l'obligation de formation professionnelle des salariés, les actions de formations répondent également au maintien des compétences du personnel.

L'activité du service adhérents

Le taux de recouvrement des cotisations se maintient : élevé et satisfaisant, il est de 99.82 % (99.80 % en 2018, 99.86 % en 2017).

Les nouvelles adhésions sont principalement réceptionnées par mail (39 %) ainsi que par le biais de l'URSSAF (47 %). L'AMIEM a analysé 81 626 déclarations préalables à l'embauche (DPAE).

La communication et les relations avec les adhérents

En résumé :

8 actions dont les Journées Portes ouvertes, le Sommeil ou encore le Risque chimique. Plus de 200 participants. Actions appréciées par les adhérents.

Journée Portes Ouvertes – 12 mars 2019



- **232 283 newsletters** adressées aux adhérents :
 - 18 campagnes
 - Thèmes : sensibilisations, Rencontres Santé travail, invitations AG, déclarations...

A noter également la refonte du site internet de l'AMIEM en 2020 afin de répondre à l'évolution de la navigation sur internet et mettre à disposition des adhérents et des salariés un outil plus intuitif.

Le service documentation

En quelques chiffres :

- 8 215 plaquettes remises aux adhérents
- 60 recherches documentaires par des médecins et IPRP ayant besoin de documentation récente
- 92 prêts d'ouvrages
- 28 séances de formation pour une utilisation optimale de l'intranet.

La Commission Médico-Technique (CMT)

La Commission Médico-Technique s'est réunie 3 fois en 2019, autour de principaux thèmes :

A chaque réunion :

- Point sur les effectifs et les secteurs
- Tableau de classement des salariés : révision
- Organisation des réunions médicales et pluridisciplinaires

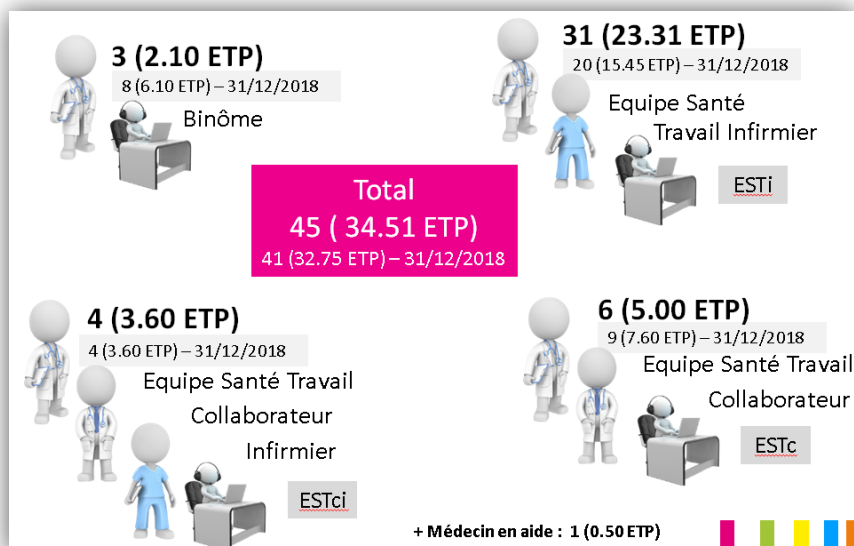
Plus spécifiquement en 2019 :

- Organisation de la journée nationale « Rencontres services de santé au travail » du 12/03/19
- Etat des visites des apprentis et prise en charge suite au décret du 28/12/18 portant sur l'expérimentation à la réalisation de la VIP des apprentis par un professionnel de santé de la médecine de ville
- Point d'avancement sur les fiches actions du projet de service
- Information sur la lettre de mission de l'Igas
- Présentation du bilan général du service
- Etude et réflexion sur la création d'un pôle toxicologie
- Bilan de la mise en place du dossier 100% informatique

ACTIVITE MEDICALE ET ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL 2019

Ce point est présenté par le Dr Bruno LOZACHMEUR, médecin coordonnateur.

Les 41 médecins du travail exercent comme suit : 3 en binôme, 6 avec un collaborateur médecin, 31 avec un Infirmier Santé Travail et 4 avec un collaborateur médecin et un infirmier.



Au 31 décembre 2018, la population en charge est la suivante :

- 21 060 entreprises
- 181 699 salariés.

Le nombre **d'examens cliniques** réalisé s'élève à **88 846** (- 4,62 % par rapport à 2018).

Les entretiens effectués par les Infirmier(e)s Santé Travail, au nombre de 21 014, représentent 23.65 % de l'activité médicale, contre 22.52 % en 2018.

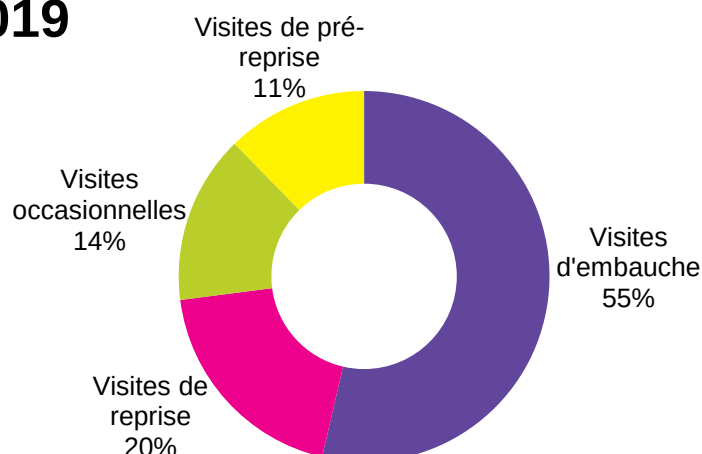
La répartition des visites et des entretiens

- Les visites non périodiques représentent 73.70 % des actes médicaux, contre 26.30 % pour les visites périodiques.

La nature des visites non périodiques

	Visites d'embauche	Visites de reprise	Visites occasionnelles	Visites de pré-reprise
2013	29 646	12 416	7 569	4 639
2014	31 195	13 515	7 317	5 337
2015	31 838	13 945	7 993	5 550
2016	31 760	13 909	7 408	5 769
2017	32 374	13 078	7 937	6 471
2018	36 435	12 799	9 350	7 240
2019	35 100	12 645	9 636	8 053
2018/2019	-3.66 %	-1.20 %	+3.06 %	+11.23%

2019



Les orientations médicales

→ **11 519 orientations médicales** en 2019 (+ 3,34 % par rapport à 2018), pour des motifs similaires à ceux des années précédentes.

Les principales orientations médicales

Médecin traitant	5 015
Ophtalmologie	4 085
ORL	1 249
Cardiologie	619
Rhumatologie	483

Les maladies professionnelles

355 maladies professionnelles ont été portées à la connaissance des médecins du travail. Comme les années passées, les troubles musculo-squelettiques représentent l'écrasante majorité des maladies professionnelles (330).

Il a été recensé **5 Maladies à caractère professionnel** (dépression, charge mentale importante, sciatique).

Il est ainsi rappelé l'importance du Document Unique rédigé pour chaque entreprise, permettant ainsi la traçabilité des risques pour les salariés.

Les examens complémentaires

Les principaux examens complémentaires

Radio pulmonaire	669
Rhino fibroscopie	75
TDM thoracique	152



TDM Thoraciques

Réalisés : 152



Rhinos Fibroscopies

Réalisées : 75



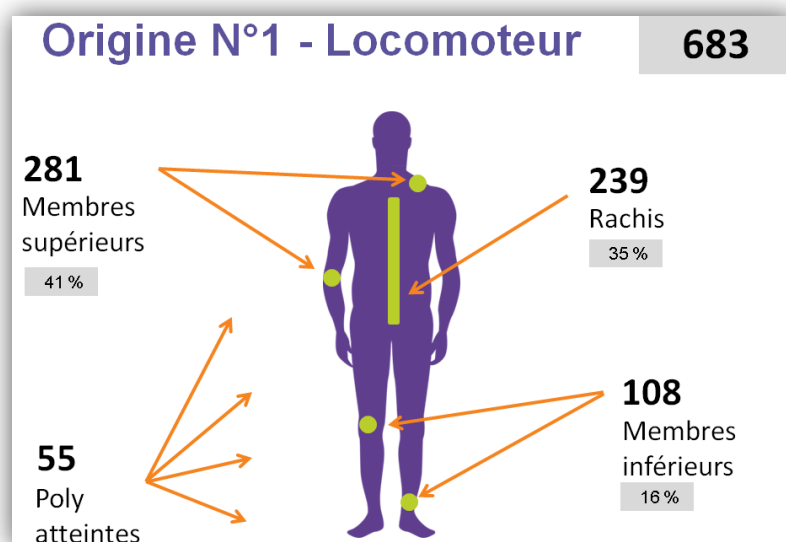
Radios pulmonaires

Réalisées : 669

Les avis médicaux

Les inaptitudes sont augmentation (1 563 contre 1 362 en 2018). Il est rappelé l'obligation de l'étude de poste, de l'entretien avec l'employeur et de la réalisation de la Fiche d'Entreprise pour poser une inaptitude. Cela représente un temps médical important.

Les origines médicales des inaptitudes sont diverses.



Origine N°2 - Neuropsychique

374



30 %

113

Hors travail

70 %

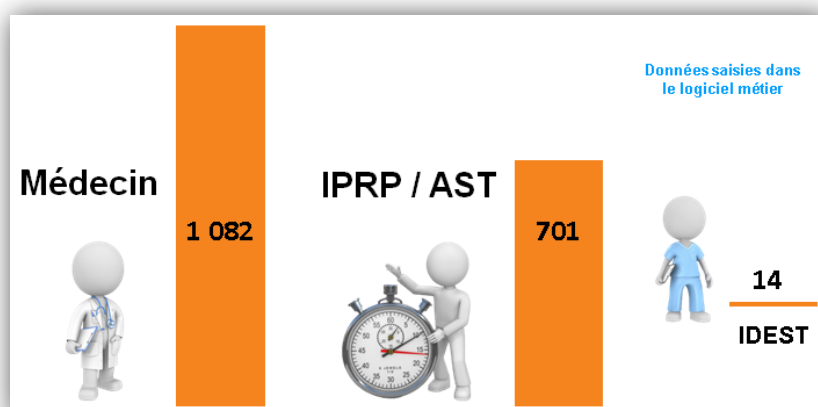
261

En lien avec le travail

Les actions en milieu du travail

Les actions en milieu de travail sont menées au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

1 797 fiches d'entreprise ont été créées en 2019 selon la répartition suivante :



Il est recensé 8 866 fiches d'entreprises au 31/12/2019.

Les études de poste, obligatoires pour toute décision d'inaptitude, sont au nombre de 1 544, dont 997 réalisées par les médecins du travail et 547 par les IPRP/AST.

Le Département PRP (Prévention des Risques Professionnels)

1 879 demandes ont été formulées vers le pôle PRP (prévention des risques professionnels) et 1 671 demandes ont été clôturées (1 048 par les IPRP et 623 par les AST), principalement des repérages évaluation des risques (45 %) et des études de postes (34%).

A noter que dans le cadre de la démarche qualité et pour un meilleur service rendu, l'AMIEM a mis en place une enquête qualité à six mois après l'intervention.

Le pôle mesurage bruit a effectué 35 interventions clôturées en 2019 pour 39 demandes (sonométrie, dosimétrie, préconisations...).

Le pôle prévention mal de dos a enregistré 8 demandes. 5 sensibilisations ont été réalisées, 1 a été annulée et 2 étaient en cours au 31/12/2019, touchant 43 salariés.

Le dispositif « Victimologie » a reçu 21 appels dont 14 interventions AMIEM. Cette cellule d'aide conserve toute son importance.

Le maintien dans l'emploi

L'équipe technique maintien (ETM) est une équipe dédiée composée de différents professionnels pour répondre à une problématique de maintien en emploi. Cette équipe a accompagné 63 personnes en démarche de maintien dans l'emploi (77 en 2018). Les dossiers concernent majoritairement les hommes (63 %) et la tranche d'âge des 40/50 ans.

Comme chaque année, les lombalgies et les troubles musculo-squelettiques de l'épaule arrivent en tête des pathologies responsables d'inaptitude.

Le Service Social du Travail – CO RESO

Stables, 116 vacations ont été effectuées par les deux assistantes sociales de CO RESO qui ont une mission d'appui technique et de conseil auprès des médecins du travail de l'AMIEM, conformément à l'article L 4631-2 du Code du Travail.

- Les médecins de l'AMIEM ont sollicité les assistantes sociales afin qu'elles interviennent auprès de 239 salariés (315 en 2018).
- Les salariés orientés par les médecins sont d'une courte majorité des femmes (51 %), de statut ouvrier (74%), âgés de + de 55 ans (47%), en arrêt de travail (54 %).

En conclusion de l'activité médicale 2019, le Dr LOZACHMEUR relève :

Des interrogations :

- Sur l'utilité du rapport annuel règlementaire : tendre vers un rapport annuel d'équipe santé travail
- La gestion du maintien en emploi et des inaptitudes très chronophage, devance la prévention primaire qui devrait être privilégiée
- L'augmentation des visites à la demande de l'Assurance Maladie
- L'accroissement des situations complexes à gérer, relatives à l'expansion des secteurs médicaux
- Les agressions verbales et les conflits de plus en plus nombreux

Des points positifs :

- L'activité en équipe pluridisciplinaire, toujours aussi enrichissante
- La reconnaissance du Service en termes de formation
- La volonté des IDEST d'acquérir de nouvelles compétences
- Les médecins expriment leur reconnaissance envers les assistants médicaux, les coordonnatrices de centre, les IDEST, les préventeurs, les psychologues du travail et leur appui essentiel. Ils y associent l'ensemble des ressources supports de l'AMIEM, la direction, le Conseil d'Administration et le Président.

Monsieur LESTROHAN remercie les médecins du travail qui ont accepté le tutorat des collaborateurs médecins afin de permettre les recrutements et le maintien des ressources médicales.

Monsieur LESTROHAN remercie également l'ensemble du personnel pour les différentes actions menées.

RAPPORT FINANCIER 2019

Le rapport financier est présenté par Madame KERBAUL, Directrice Adjointe.

Compte de résultat 2019 en soldes intermédiaires de gestion

Produits

La production de l'exercice s'élève à 17 781 269 € contre 17 984 530 € en 2018, soit – 203 260 €.

Charges

Les charges et charges externes s'élèvent à 1 964 216 € contre 2 081 592 € en 2018, soit – 117 376 €. Elles représentent 11.12 % de la marge brute.

Les frais de personnel diminuent de 188 274 €, soit 14 368 540 € contre 14 556 814 € en 2018. Ils représentent 81.31 % de la marge brute contre 81.45 % en 2018.

L'excédent brut d'exploitation est de **998 160 €** contre 877 618 € en 2018.

Le résultat d'exploitation est positif : 137 593 € contre 62 431 € en 2018.

Le résultat courant s'élève à 118 115 € contre 61 164 € en 2018.

Le résultat exceptionnel s'élève à – 9 567 €.

Le résultat net de l'exercice ressort à 108 548 €.

Bilan 2019

Actif

- le montant net d'immobilisations s'élève à 11 763 131 € contre 11 699 461 € en 2018, soit – 63 670 €
- les disponibilités et valeurs de placements sont de 136 108 €.

Passif

- les capitaux propres s'élèvent à 8 746 215 € contre 8 409 871 € en 2018
- le résultat de l'exercice est de à 108 548 €
- les dettes financières et d'exploitation diminuent de 565 655 €.

Le Président remercie Mme KERBAUL et précise que **le rapport 2019 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'AMIEM, soumis à la Commission de Contrôle de l'Association le 19 juin 2020, conformément aux dispositions de l'article D. 4622-54 du Code du Travail, n'a pas appelé d'observations particulières.**

Madame KERBAUL excuse M. POLLIE, Commissaire aux Comptes, de ne pouvoir donner lecture de son rapport sur les comptes de l'exercice 2019, pour cause de déplacement professionnel.

Il est certifié que les comptes annuels, arrêtés par le Conseil d'Administration sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du

résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de l'exercice 2019.

Le Président remercie l'ensemble des intervenants pour le travail accompli en 2019.

Bilan 2019

ACTIF				PASSIF			
	Montants nets		Variation		Montants nets		Variation
	31.12.19	31.12.18			31.12.19	31.12.18	
ACTIF IMMOBILISE				FONDS PROPRES			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	243 546	145 886	97 660	RESERVES	8 746 215	8 409 871	336 344
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 478 836	10 886 310	592 526	REPORT A NOUVEAU			0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	36 949	48 615	-11 666	RESULTAT DE L'EXERCICE	108 548	336 344	-227 796
IMMOBILISATIONS EN COURS	3 800	618 650	-614 850				
TOTAL I	11 763 131	11 699 461	63 670	TOTAL I	8 854 763	8 746 215	108 548
ACTIF CIRCULANT				PROVISIONS			
ADHERENTS DEBITEURS	242 150	245 567	-3 418	PROVISION POUR RISQUES	63 954	0	63 954
AUTRES CREANCES	1 110 199	1 541 834	-431 636	TOTAL II	63 954	0	63 954
DISPONIBILITES ET VALEURS DE PLACEMENTS	136 108	173 024	-36 916	DETTES			
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	251 247	236 101	15 146	EMPRUNTS BANCAIRES	1 856 231	2 176 494	-320 263
				DETTES D'EXPLOITATION	2 727 886	2 973 278	-245 392
				PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0	0	0
TOTAL II	1 739 703	2 196 526	-456 823	TOTAL III	4 584 117	5 149 772	-565 655
TOTAL GENERAL (I + II)	13 502 834	13 895 987	-393 153	TOTAL GENERAL (I + II + III)	13 502 834	13 895 987	-393 153

BUDGET PREVISIONNEL 2021 ET COTISATIONS 2021

Il est rappelé que le budget 2020 a été entériné lors de l'Assemblée Générale du 17 octobre 2019. Monsieur LESTROHAN précise également que, compte tenu de la crise sanitaire Covid 19 qui a fortement impacté les actions du Service, un nouveau prévisionnel a été nécessaire.

Réévaluation du budget 2020

Le contexte spécifique dans lequel s'établit ce budget est rappelé.

Aussi, le changement de mode de cotisation effectif au 1^{er} janvier 2020 avec un mode de calcul de cotisation Per Capita ainsi qu'un complément d'appel à cotisation pour tout nouveau salarié suivi à 84 € avait été décidé par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale. Le budget prévisionnel, déjà négatif suite au passage à ce mode de calcul de cotisation, subi l'impact de la Covid 19 comme de nombreuses entreprises.

Madame KERBAUL présente les principaux postes du compte de résultat prévisionnel AMIEM pour 2020 :

Les cotisations et prestations sont estimées à 16 265 825 € (– 1 219 415 € par rapport aux prévisions initiales)

La valeur ajoutée à 14 411 175 € (– 1 296 148 € par rapport aux prévisions initiales)

Un excédent brut d'exploitation de 71 €

Un résultat courant négatif : – 881 149 €

Un résultat net ressortant à – 887 329 €.

Proposition de budgets 2021

Le budget 2021 est présenté avec les éléments retenus par le Conseil d'Administration en sa séance du 11 septembre 2020, à savoir :

En conclusion de ces échanges, le Conseil d'Administration n'émet pas de préconisation quant au montant de la cotisation pour 2021. Il est souhaité une discussion ouverte lors de l'Assemblée Générale du 24 septembre 2020 à laquelle seront soumises au vote les 3 propositions de cotisation 2021 :

- 84,00 €
- 85,00 €
- 86,00 €
- ✓ *pour les salariés présents à l'effectif de l'entreprise adhérente au 1^{er} janvier 2021*
- ✓ *pour toute prise en charge Santé Travail de tout nouveau salarié*

Les trois propositions de cotisation et les budgets relatifs sont présentés.

Monsieur LESTROHAN se positionne en tant que Président de l'AMIEM et souhaite ainsi tendre à l'équilibre financier de l'Association en préconisant une cotisation à 86 €. En tant qu'adhérent, il souhaiterait le maintien de la cotisation à 84 € pour impacter à moindre coût l'entreprise.

Monsieur LESTROHAN souligne que, si l'augmentation d'1 € n'est pas appliquée pour 2021, il sera quasi inévitable d'adopter une cotisation à 86 € en 2022.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Monsieur LE BRAS (SARL Supenergie – Auray – UE Medef 56) souligne que la situation très incertaine va perdurer. Il est donc difficile d'établir ce budget prévisionnel. Selon lui, l'AMIEM, en tant qu'association de service, doit renoncer à toute augmentation au profit des trésoreries des entreprises qui en ont plus que jamais besoin dans ce contexte. Monsieur LE BRAS se positionne donc pour un maintien de la cotisation à 84 € en 2021.

Madame CHEDALEUX rappelle le résultat net ressortant à – 887 329 € lié à la diminution importante des visites d'embauches de mars à juin 2020. Cette activité ne peut se rattraper. Le budget prévisionnel 2021 a intégré une activité quasi normale équivalente à la période antérieure à cette pandémie Covid 19. Il est à noter que depuis le mois de septembre, le nombre de visites a retrouvé un rythme normal.

Monsieur PASUT (U2P) souhaite qu'il soit rappelé notre positionnement en termes de montant de la cotisation au niveau des Services de Santé au Travail bretons.

Madame KERBAUL précise que le montant de la cotisation à 84 € pour l'AMIEM est parmi les plus bas, puisque le montant de la cotisation peut atteindre 98 € au niveau régional.

Lors du Conseil d'Administration du 11 septembre, Monsieur SAPIN (Arco Atlantique Contentieux – Pontivy – CPME) n'avait pu se prononcer, n'ayant pas eu de retour de son organisation à cette date pour pouvoir prendre cette décision. Il se fait aujourd'hui l'écho de la CPME et se positionne pour un maintien de la cotisation à 84 € en 2021. Il en va également de l'image de l'AMIEM renvoyée aux entreprises.

Monsieur PASUT (U2P) considère que les entreprises sont en attente d'un signal de solidarité à ce jour. Une augmentation de la cotisation n'est donc pas appropriée. Cependant, l'analyse rationnelle de la situation demanderait cette hausse pour 2021... A regard de l'ensemble des éléments, Monsieur PASUT se positionne pour un maintien de la cotisation à 84 € en 2021 tout en soulignant qu'une augmentation du montant de la cotisation de 2 € sera nécessaire pour 2022, portant celui-ci à 86 €. L'AMIEM a la capacité et les moyens de temporiser cette situation pour 2021 tout en veillant à ne pas réduire les charges pour répondre à ses obligations en tant que Service de Santé au Travail.

Il est mentionné les mesures sanitaires nécessaires lors de cette pandémie. Elles impactent directement l'activité médicale et alourdissent le processus.

Madame CANAUX (Manpower – Auray – CFE-CGC) et Monsieur CHOUSSEAUD (SEM Lorient Kéroman – Lorient – CFE-CGC), invités en tant qu'Administrateurs du collège salariés, font part de leur orientation vers un maintien de la cotisation à 84 € en 2021 et d'une augmentation de son montant en 2022 pour le porter à 86 €.

Monsieur GUILLOU (UE Medef 56 – Caudan – Secrétaire de la Commission de Contrôle) souhaite également un maintien à 84 €. La situation sera revue en 2021 en fonction de l'évolution économique. Selon lui, une hausse de la cotisation serait négative pour l'image renvoyée aux adhérents.

Madame CHEDALEUX rappelle les multiples actions menées pendant le confinement et reconnues pour leur utilité par les adhérents :

- Un mode de permanence mis en place dès le 18/03/20.
- Le Pôle prévention et les fonctions supports en télétravail.

- Le Plan de Continuité d'Activité de l'AMIEM décliné en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.
- Différentes actions de communication menées auprès des adhérents et leurs salariés (newsletter, site internet, presse, enquête de satisfaction,...) ont été déclinées.
- Un bilan adapté aux contraintes (du 17/03/20 au 07/06/20) :

1 660 Visites en présentiel	1 361 Visioconsultations	4 987 Entretiens téléphoniques
3 516 Actions en milieu de travail	32 730 Appels téléphoniques reçues	29 635 Appels téléphoniques émis

A ce jour, la sollicitation des entreprises est toujours active, notamment sur le sujet du télétravail qui prend son élan et nécessite un accompagnement des entreprises et de leurs salariés.

Madame BEBIN (Sarl Amzer Nevez – Pluneret – U2P) souhaite témoigner du soutien que lui a apporté l'AMIEM durant cette période de confinement et toujours aujourd'hui. L'aide pour adapter les conditions de travail des salariés dans le respect des mesures sanitaires a été précieuse et son regard de chef d'entreprise ne serait donc pas contrarié par une hausse du montant de la cotisation. Elle a également fait appel auparavant à l'AMIEM pour la rédaction du Document Unique de son entreprise.

Madame BEBIN est remerciée par Monsieur PASUT ainsi que Monsieur SAPIN pour son témoignage qui permet de mettre en avant l'accompagnement efficace et professionnel de l'AMIEM.

L'AMIEM ne peut pas se permettre d'affliger une quelconque augmentation aux entreprises d'après Monsieur RAULT (Transports RAULT Frères – Pontivy – CPME).

Selon Monsieur PASUT, un signal de solidarité est évident mais il est important d'alerter sur la situation financière qui en découlera.

RESOLUTIONS

69 comptes adhérents présents ou représentés, soit 96 voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale, réunie le 24 septembre 2020 au centre de Vannes Le Ténénio, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration,

- approuve le Compte de Résultat et Bilan de l'exercice 2019 et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion
- décide d'affecter le résultat positif 2019 de 108 548 € aux réserves, c'est-à-dire au fonds général de dotation.

Abstentions : 0 – Contre : 0 – Résolution approuvée.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, réunie le 24 septembre 2020 au centre de Vannes Le Ténénio, arrête le montant de la cotisation 2021 à :

- 84 €

Pour : 85 voix - Abstentions : 0 – Contre : 0 – Résolution approuvée.

- 85 €

Pour : 10 voix - Abstentions : 0 – Contre : 0

- 86 €

Pour : 0 voix - Abstentions : 0 – Contre : 0

- ✓ pour les salariés présents à l'effectif de l'entreprise adhérente au 1^{er} janvier 2021
- ✓ pour toute prise en charge Santé Travail de tout nouveau salarié

Troisième résolution

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, réunie le 24 septembre 2020 au centre de Vannes Le Ténénio, nomme :

- **Monsieur Romuald DEMONTI**, Directeur de PRESTIA SBG – VAL D'OUST, présenté le 08/07/2020 par l'UE MEDEF du Morbihan, conformément à l'article 15 des statuts, en qualité d'administrateur

Abstentions : 0 – Contre : 0 – Résolution approuvée.

Quatrième résolution

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, réunie le 24 septembre 2020 au centre de Vannes Le Ténénio, nomme :

- **Madame Emmanuelle BEBIN**, Gérante de la SARL AMZER NEVEZ – PLUNERET, présentée le 09/09/2020 par l'U2P du Morbihan, conformément à l'article 15 des statuts, en qualité d'administrateur

Abstentions : 0 – Contre : 0 – Résolution approuvée.

Réforme Santé Travail

Le contexte :

- le **Rapport Lecocq** dont l'objectif est de tendre vers un système simplifié au service d'une prévention renforcée
- le **Rapport d'information du Sénat au nom de la Commission des affaires sociales sur la santé au travail** par les Sénateurs M. Stéphane ARTANO et Mme Pascale GRUNY
- le **rapport de la mission de l'IGAS** *Evaluation des services de santé au travail interentreprises* finalisé en février 2020.
- le 15 mai 2020, une tribune est publiée et signée par les députés Charlotte PARMENTIER-LECOQ ; Carole GRANDJEAN ; Cendra MOTIN et **158 députés La République en Marche et apparentés**. Il s'agit de porter une grande réforme de la santé au travail, à laquelle ils souhaitent attribuer 3 ambitions :
 - ↳ **faire de la santé au travail une priorité de la stratégie nationale de santé**
 - ↳ **doter la France d'un système d'acteurs de santé au travail plus efficace et tourné vers la prévention**
 - ↳ **prévenir l'usure professionnelle en faisant un lien étroit entre l'exposition aux risques et les parcours professionnels proposés aux travailleurs.**
- une **négociation nationale** interprofessionnelle a été lancée mi-juin 2020 sur l'amélioration de la santé au travail, sur la base d'un document d'orientation du gouvernement.

Un calendrier :

Après une pause estivale, la reprise des négociations a eu lieu le 3 septembre. Elles se poursuivront sur 5 autres dates d'ici fin novembre afin de tenter d'aboutir à un accord d'ici la fin de l'année 2020.

Par ailleurs, **Monsieur Laurent PIETRASZEWSKI** a été nommé au cours de l'été Secrétaire d'État auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, chargé des Retraites et de la **Santé au travail**.

→ Les informations sont régulièrement transmises aux Administrateurs et membres de la Commission de Contrôle afin qu'ils puissent suivre l'évolution de cette réforme.

Rencontres Santé Travail



La journée nationale des Rencontres Santé-Travail à destination des entreprises s'est tenue le 24 septembre 2020. Une organisation régionale a été mise en place.

Il est souligné la coopération des Services Communication et des Pôles Prévention entre les différents SST Bretons.

D'une manière générale, une dynamique coopérative et mutualiste se développe au niveau régional entre les Services de Santé au Travail.

Les thèmes abordés :



Bilan de la période Covid-19

L'AMIEM a été présente et actrice tout au long de cette période de crise Covid 19. Un mode permanence mis en place, notamment avec la présence de 2 médecins du travail dans chaque centre principal, a permis de maintenir les visites médicales qui pouvaient l'être, tout en protégeant les salariés de l'AMIEM.



Bilan de la période COVID-19 du 17 mars au 8 juin 2020



Mobilisation totale du personnel de l'AMIEM



Une entraide entre les Services de Santé au Travail bretons s'est naturellement mise en place pour trouver des solutions, s'adapter pour faire face à cette crise sanitaire.



Bilan de la période COVID-19 Région Bretagne



Dès le début de la crise, des actions concrètes pour accompagner les entreprises

TOUTES LES ENTREPRISES CONCERNEES

Nos **71 200** entreprises
adhérentes
Près de **735 500** salariés

46 200 VISITES REALISEES

dont **32 %** en téléconsultation
dont **54 %** de reprise
et à la demande
**tous les rendez-vous
urgents assurés**

19 739 ACTIONS EN ENTREPRISES

dont **87 %** concernant
la Covid-19
328 participations
à des CSE et CSSCT

DES OUTILS A DISPOSITION

Des fiches conseils métiers,
aide à la rédaction du PCA,
mise à jour du DUERP, guide de
reprise d'activité, fiche pratique
télétravail, prévention des
RPS...

DES CAMPAGNES D'INFORMATION CIBLEES

+ de **350 000** mails
d'information envoyés

DES EQUIPES A L'ECOUTE

Une plateforme téléphonique
renforcée : les appels traités
dans les meilleurs délais
Des cellules d'écoutes pour tous
dès le 17 mars avec **+ de 290**
professionnels en ligne

Monsieur LESTROHAN remercie les personnes présentes et déclare l'Assemblée Générale levée.

Conseil d'Administration (mandat du 15/06/2017 au 15/06/2021)

Collège employeurs (article 15 des statuts) élus en AG du 15/06/2017

UE MEDEF 56

- | | |
|--------------------------|-----------------------------|
| 1 COL Philippe | Sarl MGD - Brandérion |
| 2 DEMONTI Romuald | PRESTIA SBG - VAL D'OUST |
| 3 LE BRAS Didier | Sarl SUPENERGIE - Auray |
| 4 LE GUENNEC Yvon | Sarl LE GUENNEC - Hennebont |
| 5 LE MOUEL RUAUD Corinne | OUEST Conseils - Auray |
| 6 LESTROHAN Marc | Sarl LAUDREN - Lanester |

Candidat présenté par le
MEDEF en AG du 24/09/2020

Président

CPME

- | | |
|----------------|---------------------------------------|
| 7 RAULT Claude | Transports RAULT Frères - Pontivy |
| 8 SAPIN Alain | Arco Atlantique Contentieux - Pontivy |

Candidat CPME élu en AG du
20/06/2019

U2P

- | | |
|--------------------|-----------------------------|
| 9 BEBIN Emmanuelle | Sarl AMZER NEVEZ - Pluneret |
| 10 PASUT Mariano | CAPEB / USAM - Vannes |

Candidat présenté par U2P en
AG du 24/09/2020

Vice Président

Collège salariés (article 15 des statuts) désignés par les organisations syndicales

- | | | |
|------------------------|---|--|
| 1 MARKOVIC Marina | Crédit Mutuel ARKEA - Vannes | CFDT |
| 2 VILLALON Sandrine | CASTORAMA France - Vannes | CFDT |
| 3 BACCI Marc | Centre Mutualiste de KERPAPE - Ploemeur | CGT |
| 4 LE MECHEC Stephane | HILL ROM - Pluvigner | CGT |
| 5 JOUAN Stéphane | Maison de Santé LE DMIT - Ploemeur | FO |
| 6 LOYER Lydie | CPAM - Vannes | FO /Secrétaire |
| 7 GUILLOT Georges Yves | Les Ateliers du Goût - Noyal Pontivy | CFTC |
| 8 KERSERHO Sophie | CELVIA - Saint Jean Brevelay | CFTC |
| 9 CANAUX Delphine | MANPOWER - Auray | CFE-CGC / Trésorier
Candidat désigné par la
CFE-CGC par courrier du
27/07/2020 |
| 10 CHOUSSEAUD Gaël | SEM Lorient Kéroman - Lorient | CFE-CGC
Candidat désigné par la
CFE-CGC par courrier du
27/07/2020 |

Bureau élu en Conseil d'Administration:
le 27/09/2019 : Président et Vice Président - le 13/12/2019 : Secrétaire - le 11/09/2020 : Trésorier

Commission de Contrôle (mandat du 15/06/2017 au 15/06/2021)

Collège employeurs (article 24 des statuts) élus en AG du 15/06/2017

UE MEDEF 56

- 1 GUILLOU Philippe, **Secrétaire** UE Medef 56 - Caudan
Candidat désigné par l'UE MEDEF 56 en AG du 20/06/2019
- 2 CHEVEAU Samuel Armorine - Caudan
Candidat désigné par l'UE MEDEF 56 le 10/09/2020
- 3 JEFFROY Jean-Paul GEIREC - Lorient

Candidat désigné par la CPME en AG du 20/06/2019

- 4 LUCAZEAU François STUDIO YANN - Baud

U2P

- 5 **poste vacant**

Collège salariés (article 24 des statuts) désignés par les organisations syndicales

- | | | | |
|----|------------------------------------|--|---------|
| 1 | LOTRIAN Jean-Luc | KEOLIS (CTRL) - Lorient | CFDT |
| | | Valor'Experts Blavet Expertise - Lorient | CFDT |
| 3 | BLANCHIER Eric | Fonderie de Bretagne FDB - Caudan | CGT |
| 4 | LE MECHEC Stéphane | HILL ROM - Pluvigner | CGT |
| 5 | BELLEC Fabrice | AFOC 56 - Lorient | FO |
| 6 | SIMON Pierrick | Pôle Emploi - Lorient | FO |
| 7 | GUILLOT Georges Yves | Les Ateliers du Goût - Noyal Pontivy | CFTC |
| 8 | KERSERHO Sophie | CELVIA - Saint Jean Brevelay | CFTC |
| 9 | EYMOND Marc | Cie des Ports du Morbihan - Vannes | CFE-CGC |
| 10 | BRIONNE Evelyne, Présidente | SAUR Région Ouest - Vannes | CFE-CGC |

Formez gratuitement
vos salariés à
la prévention des risques grâce au

E-LEARNING

**Simple
& rapide**



L'AMIEM propose en libre accès 11 modules
d'e-learning à destination de ses entreprises adhérentes
(Evaluations des risques professionnels, Risque bruit,
Risque chimique, Risque manutention, Risque TMS, ...)

www.amiem.fr

Et cliquez sur le bouton



E-Learning



Professionalisme

Proximité

Innovation

Qualité de service

Dynamisme

AMIEM

Association **M**édicale **I**nter-**E**ntreprises
du **M**orbihan et Localités Limitrophes

1 Chemin de Locmaria Pantarff
CS 45591
56855 CAUDAN Cedex

02 97 362 262

www.amiem.fr

amiem